

Quand Framasoft aide Johnny à s'acheter sa nouvelle Harley



Lu sur ZDNet.fr. La commission chargée des rémunérations pour copie privée en France a fixé le 18 juin dernier la taxation des clés USB, des cartes mémoires et des disques durs externes dont l'entrée en vigueur est attendue pour la rentrée avec pour conséquence une hausse mécanique des prix de l'ordre de 20%.

Voici ce que cela donne pour les capacités maximale de chaque catégorie. Une clé USB de 16 Go sera taxée à 2 euros, une carte-mémoire flash de 16 Go augmentera 0,95 euro, tandis qu'un disque dur externe de 1 To lui en prendra (carrément) pour 20 euros de plus.

Imaginons alors un utilisateur de la Framakey qui souhaite l'installer sur une nouvelle clé à plus grande capacité. Et de profiter alors de l'espace restant pour ses propres fichiers, images et de compléter le tout par de la musique libre glânée on ne peut plus légalement sur des sites comme Magnatune, Dogmazic ou Jamendo.

Alors cet utilisateur, qui à aucun moment n'est concerné ici par l'industrie musicale (et qui serait même plutôt critique à leur égard), devra payer davantage en faveur des ayants droit (SACEM, Adami et compagnie). A charge ensuite pour ces ayants droit de redistribuer la manne financière selon un système pyramidal qui bénéficie à une minorité, d'où le titre étrange mais cruellement réaliste de mon billet.

Quelque chose ne tourne pas rond au royaume de France. Surtout quand on pense que Johnny se retrouve en Suisse pour éviter de payer trop d'impôts !

Nous ne manquerons pas en tout cas de vous tenir au courant de tous les bons plans pour, hors de France, acheter par correspondance ces nouveaux supports à moindre prix. Parce que, bon, ça commence à bien faire quoi !^[1]

Notes

[1] L'illustration est une photographie de Pikałuk intitulée *Resistance is fertile* issue de Flickr et sous licence Creative Commons BY.